



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 mai 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 2173 (2014), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2015 et m'a prié de lui rendre compte tous les 90 jours de l'exécution du mandat de la mission. Le rapport présente un état actualisé et une analyse du conflit et de la situation politique et opérationnelle au Darfour depuis le 26 février 2015, date de la publication de mon précédent rapport (S/2015/141), et jusqu'au 15 mai 2015. Il indique aussi les résultats obtenus par la MINUAD dans la mise en œuvre de ses priorités stratégiques révisées, approuvées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2148 (2014), ainsi que les progrès accomplis dans la levée des obstacles qui entravent la bonne exécution du mandat de la mission. Le rapport fait aussi le point de la situation et formule des recommandations au sujet du transfert à l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan de certaines tâches confiées à la MINUAD et de l'élaboration d'une stratégie de sortie pour la mission.

II. Dynamique du conflit et conditions de sécurité

A. Paysage et dynamique du conflit au Darfour

2. La période considérée a été marquée par l'escalade des hostilités entre les forces gouvernementales et les factions rebelles, à savoir la faction Abdel Wahid Mohammed Ahmed Nour de l'Armée de libération du Soudan (SLA/AW), la faction Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan (SLA/MM) et la faction Gibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM/Gibril). Le Gouvernement a intensifié ses opérations contre-insurrectionnelles avec le lancement de la deuxième phase de l'opération « Été décisif » des Forces d'appui rapide, qui a entraîné de nouveaux déplacements de populations civiles. Les violences ont été exacerbées par des querelles intestines au sujet des terres, de l'accès aux ressources et des migrations et par des rivalités tribales. La prolifération des armes légères et la déliquescence de l'État ont également entraîné une montée de la criminalité et du banditisme dirigés contre les populations locales.



Combats entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles

3. Les heurts entre les forces gouvernementales soudanaises et les rebelles du Darfour se sont produits principalement dans la région du djebel Mara. Le contrôle de ce territoire, ou du moins la possibilité d'y accéder librement, est un objectif militaire majeur pour les deux camps. Début mars, après une pause dans la deuxième phase de l'opération « Été décisif » en février, les forces gouvernementales ont lancé une série d'offensives contre les mouvements armés dans des zones stratégiques de la région du djebel Mara. Le 2 mars, les Forces d'appui rapide ont pris en embuscade un convoi de la SLA/MM à Khormaley (Darfour septentrional), l'un des deux points d'entrée du djebel Mara. L'assaut aurait causé de lourdes pertes (17 morts) du côté de la SLA/MM. Un des hommes des Forces d'appui rapide a également été tué. Le 8 mars, les forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide ont attaqué un avant-poste de la SLA/AW dans le village de Tiro (Darfour central). Quatre soldats des forces armées soudanaises et deux combattants de la SLA/AW auraient été tués. La SLA/AW a riposté en lançant les 11 et 13 mars deux attaques successives contre les forces gouvernementales à Rokero (Darfour central). Les affrontements auraient fait de nombreuses victimes dans les rangs de l'armée soudanaise; la SLA/AW se serait emparée d'un nombre indéterminé de véhicules, d'armes et de munitions et aurait investi la base de l'armée dans la localité, obligeant les forces gouvernementales à se retirer de la région. Le 19 mars, des éléments lourdement armés des Forces d'appui rapide partis de Golo ont été vus en direction de la localité de Rokero, que l'armée régulière a reprise le 20 mars selon les informations reçues par la MINUAD. Les environs de Rokero sont aux mains d'éléments de la SLA/AW, et la situation y reste donc très instable. On parle de combats dans la ville, ce que la MINUAD n'a pu vérifier puisque l'armée soudanaise ne la laisse pas envoyer des patrouilles dans la zone.

4. Les combats ont diminué d'intensité de la fin mars à la mi-avril, quand les forces gouvernementales ont allégé leur dispositif au djebel Mara pour pouvoir assurer la sécurité des opérations électorales. Le déploiement massif de l'armée régulière durant la période des élections a entraîné une diminution sensible des activités des mouvements armés. Les bombardements aériens n'ont cependant pas cessé. Le 1^{er} avril, la MINUAD a été informée que des bombes avaient été larguées sur le village de Rowata (Darfour central) pour appuyer une offensive au sol contre des positions de la SLA/AW. Une patrouille de vérification de la MINUAD dépêchée dans la zone le 6 avril n'a pas été en mesure de confirmer le largage de 10 bombes qui avaient tué 14 civils, dont 5 enfants, fait 18 blessés et détruit 15 maisons. Pendant qu'ils se trouvaient dans le village, les membres de l'équipe de vérification ont été témoins le même jour d'un autre lâcher de bombes; cinq engins sont tombés non loin de l'endroit où ils se tenaient, endommageant un véhicule de la MINUAD. Ce bombardement a fait un mort et trois blessés dans la population civile.

5. Les combats ont repris le 26 avril après la fin du processus électoral quand les Forces d'appui rapide ont pris en embuscade, dans la zone de Nikhara près de Toulous (Darfour méridional), un gros convoi d'environ 300 véhicules du Front révolutionnaire soudanais provenant du Soudan du Sud et composé de forces du JEM/Gibril et de la SLA/MM. La MINUAD a reçu des informations selon lesquelles l'armée régulière aurait largué des bombes pour appuyer l'offensive des

Forces d'appui rapide. Le bombardement aurait causé la mort de 15 civils et fait 17 blessés dans le village voisin d'El Tomat.

6. Après la bataille de Nikhara, le Gouvernement a fait savoir que l'armée soudanaise avait défait le Front révolutionnaire soudanais, tué des « milliers » de ses hommes, dont des commandants, et saisi des véhicules et des armes. Il a également annoncé le lancement d'une opération visant, selon ses propres termes, à « nettoyer le Darfour » de ses vestiges de mouvements armés. Le 27 avril, le Président Bachir s'est rendu à Toulous pour féliciter les troupes. Le 29 avril, le JEM/Gibril a publié une déclaration dans laquelle il reconnaissait avoir essuyé de lourdes pertes dans la bataille de Nikhara, mais se refusait à dire que la guerre au Darfour était terminée.

7. Plusieurs jours plus tard, la SLA/MM annonçait qu'elle avait infligé des pertes sévères aux forces gouvernementales dans des affrontements au Darfour septentrional le 2 mai. Ses combattants avaient tué 60 hommes des Forces d'appui rapide, dont un commandant d'unité, et détruit neuf véhicules. Les combats auraient eu lieu à Jumeiza près de Kutum (Darfour septentrional).

Conflits locaux et violences intercommunautaires

8. Au cours de la période considérée, la MINUAD a enregistré 11 cas d'affrontements intercommunautaires ayant fait au total 278 morts contre 8 incidents et 40 morts durant la période précédente. Les conflits entre tribus arabes pour cause de vols de bétail sont restés le principal élément déclencheur de la montée des violences, surtout au Darfour méridional. Le Gouvernement est en règle générale intervenu pour ramener le calme, mais avec peu de résultats durables car le processus de réconciliation ne s'est pas attaqué aux causes profondes des conflits intertribaux et intratribaux autour des terres, des ressources naturelles et des vols de bétail.

9. Les vols de bétail ont été particulièrement fréquents au Darfour méridional au cours de la période considérée, et des éléments armés ont profité de la saison des migrations pour faire des raids contre les communautés voisines. L'absence relative de forces de sécurité dans la plupart des régions touchées par les vols de bétail a créé des conditions propices aux raids de représailles violents des groupes d'autodéfense locaux et à l'engrenage des attaques et des représailles. Au Darfour central, des heurts ont opposé des Beni Halba et des Borno le 6 mars à Orokum, près de Zalingei, faisant deux morts et quatre blessés. L'affrontement du 24 mars entre les Rezeigat du sud et les Habaniya à Al Sunta (Darfour méridional), sur des accusations mutuelles de vol de bétail, illustre le phénomène. Il a fait 10 morts et 16 blessés chez les Habaniya, quatre morts et six blessés côté Rezeigat. Un engrenage analogue a été observé à Radoum, où les Salamat et les Fallada se sont affrontés du 21 au 23 mars. La violence s'est rapidement propagée à six villages voisins, causant la mort de 112 personnes, faisant 42 blessés et entraînant le déplacement d'environ 150 familles salamat.

10. Au-delà des vols de bétail, les faiblesses et les limites des autorités locales chargées d'appuyer le processus de réconciliation pour atténuer les violences tribales ont rallumé certains conflits. L'impasse du processus de réconciliation entre la tribu arabe des Taayicha et celle des Salamat après leurs violents affrontements de 2013 est emblématique à cet égard, puisqu'elle a relancé le cercle vicieux d'attaques et de représailles à Riyadh al-Bardi (Darfour méridional) pendant tout le mois de

mars, qui s'est soldé par l'évacuation de centaines de familles salamat de la région. Le scénario s'est répété au Darfour oriental, où les tribus arabes des Maalia et des Rezeigat ont repris leur guerre intestine au sujet des terres et des ressources naturelles, résultat de l'incapacité des autorités locales d'appuyer les mécanismes de réconciliation précédents, notamment la mise en place de tribunaux de l'administration autochtone afin de renforcer la justice de proximité et l'administration des paiements de la *diya* (le prix du sang). Par voie de conséquence, des affrontements sporadiques meurtriers entre les deux parties ont été signalés en mars et en avril, avec un bilan de 28 morts (10 Maalia, 16 Rezeigat et 2 agents des Forces centrales de réserve de la police). Les combats ont repris le 11 mai, quand environ 7 000 Rezeigat et 4 000 Maalia lourdement armés se sont affrontés au Darfour oriental. Les premiers accrochages se sont produits à Abou Karinka et le conflit s'est ensuite propagé à plusieurs villages voisins où des maisons ont été incendiées, des biens pillés et des centaines de familles déplacées. Les informations reçues par la MINUAD le 11 mai 2015 ont confirmé le bilan d'au moins 105 morts et 60 blessés côté Maalia et de 15 morts côté Rezeigat. Les blessés ont été évacués sur Adila et Khartoum avec le concours de la MINUAD. Les combats ont diminué d'intensité le 12 mai à la suite du déploiement de l'armée régulière et grâce aux efforts de médiation des autorités locales, des chefs coutumiers et d'une délégation venue de Khartoum.

11. La présence déstabilisatrice de nombreux groupes paramilitaires est restée un facteur d'exacerbation des tensions entre les communautés locales. Au Darfour septentrional, des Zeyadiyah arabes armés, membres apparemment du corps des gardes frontière et des Forces centrales de réserve de la police, ont attaqué la communauté Berti à deux reprises le 27 février dans le village de Makisi près de Malha. Cinq Berti ont été tués et huit autres ont été enlevés. Les assaillants voulaient semble-t-il venger le meurtre présumé de cinq Zeyadiyah par les Berti, une accusation rejetée par ces derniers. Malgré la signature le 23 mars d'un accord de cessation des hostilités avec la médiation des autorités locales, les Zeyadiyah ont répété leurs attaques jusqu'à la fin mars, avec un bilan d'au moins 33 morts chez les Berti et 14 chez les Zeyadiyah, et le déplacement d'environ 30 000 familles berti.

Criminalité et banditisme

12. Les violences perpétrées par les bandes criminelles organisées à la faveur du vide juridique et sécuritaire et de l'absence de maintien de l'ordre ont gravement nui à la sécurité de la population du Darfour. La MINUAD a enregistré 316 actes criminels au cours de la période considérée, contre 61 durant la précédente. Les violences et les activités des gangs sont restées concentrées dans les grands centres urbains et les environs des camps de déplacés. Les infractions les plus courantes ont été les vols et agressions à main armée (178 incidents), les tirs mortels (23 incidents), les voies de fait (25 incidents), les violences sexuelles et sexistes (37 incidents), les braquages de véhicule (11 incidents), les enlèvement (8 incidents), les vols de bétail (19 incidents) et les incendies volontaires (15 incidents). La plupart sont le fait de milices arabes et de groupes armés non identifiés.

13. L'enlèvement est resté la méthode coercitive utilisée par les diverses tribus au Darfour pour obtenir le paiement de la *diya* par d'autres groupes tribaux. Le 26 février, des Arabes armés ont kidnappé un déplacé massalit dans le camp d'Ardamata et ont exigé une rançon pour le libérer. Le 21 avril, des membres de la

SLA/AW ont enlevé un nomade arabe qu'ils accusaient d'avoir tué l'un des leurs et se sont fait remettre 50 000 livres soudanaises en échange de sa libération.

14. L'absence d'institutions de l'État dans les zones reculées a eu des répercussions sur l'ordre public, et l'inefficacité du système judiciaire a entretenu la culture de l'impunité et la criminalité chronique. Le 26 février, deux hommes armés ont tué par balle deux déplacés et en ont blessé un autre à Oyuor près de Zalingei (Darfour central). Le 4 mars, un soldat des forces armées soudanaises a tiré au hasard dans la foule sur le marché d'Al-Fasher, faisant un mort et quatre blessés. Le 7 avril, des hommes armés non identifiés ont attaqué un véhicule utilitaire à Sheq Jorab (Darfour oriental), tuant cinq passagers et en blessant sept autres. Dans un incident analogue, le 2 mai, des hommes armés non identifiés s'en sont pris à deux autocars à Hajar Hamman, à proximité de Kabkabiya. Trois personnes ont été tuées et huit autres ont été blessées.

15. Des faits de plus en plus nombreux de violences sexuelles et sexistes sur des femmes et des enfants ont été enregistrés au cours de la période considérée. Dans la plupart des cas, les victimes étaient au travail, et leurs agresseurs n'ont pas été arrêtés. Le 9 mars, une déplacée qui rentrait de sa journée aux champs a été violée par un inconnu près de Tawila (Darfour septentrional). Deux jeunes filles ont été violées dans la même localité le 17 mars par deux hommes armés. Le 13 avril, une déplacée du camp Rwanda, près de Tawila, a été battue et violée par deux inconnus en tenue militaire. Dans un incident analogue, des Arabes armés ont tenté, le 15 avril, de violer quatre déplacées massalit près du camp de Sisi. Un déplacé s'est interposé et a blessé l'un des agresseurs. Une bande d'Arabes armés a alors assiégé le camp en réclamant une indemnité de 5 000 livres soudanaises pour faire soigner l'agresseur blessé. Le manque de confiance des victimes et de leur famille quant à la capacité des pouvoirs publics de faire des enquêtes sérieuses, l'absence de policiers dans certaines régions, la crainte des représailles et l'opprobre sociale attachée au statut de victime de violences sexuelles expliquent le sous-sigalement chronique des cas de violence sexuelle et sexiste.

B. Sécurité des élections

16. La période considérée a été marquée par la tenue d'élections générales au Soudan du 13 au 16 avril. Le scrutin s'est déroulé sans incident majeur dans un contexte de faible participation électorale. Mais des manifestations contre la tenue de ces élections ont été observées dans certains camps de réfugiés, dont ceux d'Hamidiya et Hassahissa (Darfour central), ainsi qu'à Mournei et Rogatas (Darfour occidental). Le 13 avril, la police soudanaise a dispersé une manifestation dans le camp de déplacés de Mournei; six déplacés et trois policiers ont été blessés. Le 14 avril, la police antiémeutes a arrêté 20 étudiants et dispersé une manifestation d'environ 200 étudiants à l'université Al-Fasher. Sept policiers et un nombre indéterminé de jeunes ont été blessés dans les échauffourées. Selon la presse, des heurts violents auraient opposé à Khartoum, Omdurman et Port Soudan des étudiants partisans du Parti du Congrès national et des étudiants originaires du Darfour.

C. Situation opérationnelle

Attaques contre la MINUAD

17. Au cours de la période considérée, 60 incidents et actes hostiles visant la MINUAD et son personnel ont été observés au Darfour, contre 46 durant la période précédente : attaques à main armée et braquages de véhicules (9 incidents), vols/actes de banditisme routier (18 incidents), vols avec effraction/cambriolages de bureaux (33 incidents). Au moins 12 des 18 vols à main armée sur du personnel de la MINUAD se sont produits à Al-Fasher. Tous les incidents sont survenus dans la zone de sécurité spéciale établie par la MINUAD avec le concours de la police diplomatique du Soudan, d'où un climat d'insécurité qui a contraint la mission à réaffecter des ressources supplémentaires pour garantir la sécurité de son personnel. Au cours de la période considérée, plusieurs actes de petite délinquance (par exemple dommages à des biens de la MINUAD) ont également été enregistrés; trois au moins visaient les systèmes d'approvisionnement en eau des bases d'opérations de la mission.

18. Le 23 avril, une quarantaine d'hommes armés non identifiés ont attaqué des soldats de la MINUAD qui protégeaient un point d'eau à Kass. Les forces de la MINUAD ont riposté vigoureusement et l'attaque a été repoussée. Les échanges de tirs ont fait quatre morts et un blessé dans les rangs des assaillants, et deux soldats de la paix ont été blessés. Les inconnus se sont emparés de deux véhicules de la mission avant d'être pris en chasse par les Casques bleus, qui ont réussi à récupérer les véhicules volés. Les corps des quatre miliciens tués ont été remis au chef de la police du Soudan et commandant des forces armées soudanaises qui s'est rendu sur la base d'opérations dans la soirée.

19. Le lendemain matin, environ 150 cavaliers armés non identifiés ont été vus en direction de la base d'opérations de Kass; la MINUAD a réagi en envoyant sur les lieux des renforts de sa Force de réaction rapide stationnée à Nyala. Les hommes de la Force ont été attaqués à proximité de la base d'opérations et ont riposté en ouvrant le feu. Quatre soldats de la paix ont été blessés. Après vingt minutes d'échanges de tirs, les forces gouvernementales sont intervenues et les combats ont cessé. À la suite de ce deuxième incident, la MINUAD s'est rapprochée du Gouvernement soudanais et des autorités locales pour leur demander de conduire sans délai une enquête approfondie afin de retrouver les auteurs et de les traduire en justice. Pourtant, quelques jours plus tard, des personnalités du Gouvernement ont accusé la MINUAD d'avoir tué des citoyens soudanais sans défense à Kass, y compris à l'intérieur de son complexe, en violation de l'Accord sur le statut des Forces et des règles d'engagement de la mission. Sur la foi de ces accusations, des hommes armés ont encerclé en masse la base d'opérations de Kass en proférant des menaces et en exigeant le paiement de la *diya* pour les assaillants tués lors des attaques perpétrées contre la mission. Ils se sont dispersés le 27 avril.

20. Le 7 mai, des policiers armés de la Police diplomatique du Soudan se sont présentés à l'entrée principale du quartier général de la MINUAD à bord de véhicules équipés de mitrailleuses. Ils ont pénétré de force dans le complexe et ont exigé le paiement de leur indemnité mensuelle au titre des services fournis dans le cadre du Centre d'opérations conjointes de sécurité. L'accès par l'entrée principale a été suspendu pendant six heures, jusqu'à ce que la situation revienne à la normale. C'était la deuxième fois au cours de la période considérée que des éléments armés

de la police soudanaise faisaient ainsi irruption dans les bâtiments de la MINUAD. Le 14 avril, des policiers soudanais lancés à la poursuite d'un étudiant de l'université Al-Fasher qui prenait la fuite après une manifestation avaient pénétré de force dans le complexe et s'étaient emparés du fuyard, qui essayait d'y trouver refuge.

21. Le 13 mai, des agents du renseignement militaire des forces armées soudanaises ont envoyé des tirs de semonce en direction d'un hélicoptère de la MINUAD qui aurait survolé leur camp de Mouhajeria (Darfour oriental). Le renseignement militaire a par la suite conseillé à la mission d'éviter à l'avenir de voler au-dessus de ses sites.

Attaques contre des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales nationales et du personnel humanitaire

22. La détérioration des conditions de sécurité dans certaines régions du Darfour a continué à avoir un fort impact sur la sûreté et la sécurité des biens et du personnel humanitaire. Les braquages de véhicules, les pillages et le banditisme général empêchent les acteurs humanitaires d'apporter toute l'assistance voulue et augmentent le coût des interventions, créant une situation intenable. Dans la plupart des régions du Darfour, les organismes des Nations Unies sont lourdement tributaires de la MINUAD, qui leur fournit des escortes, sécurise leurs opérations et fait jouer sa capacité logistique pour réduire les risques d'atteintes à la sécurité et les contraintes opérationnelles.

23. La MINUAD a enregistré au total 40 incidents à caractère criminel contre des agents humanitaires au cours de la période considérée, une diminution relative par rapport aux 73 incidents de la période précédente. Ont été ainsi signalés 1 attaque à main armée, 7 braquages de véhicule, 5 vols ou faits de banditisme routier et 27 cas d'effractions, cambriolages et vols dans les bureaux. Seuls trois des sept véhicules volés ont été récupérés.

24. Dans l'un des incidents les plus notables, le 10 mars, un groupe armé non identifié a attaqué dans le village de Neni (Darfour septentrional) un convoi logistique de 19 camions du Programme alimentaire mondial escorté par la MINUAD. Un chauffeur de la mission recruté sur le plan national a été grièvement blessé et a dû être évacué sur Al-Fasher. Les soldats de la MINUAD qui accompagnaient le convoi ont échangé des tirs avec les assaillants, lesquels ont fini par s'échapper en emportant trois véhicules, un camion-citerne et quelques denrées alimentaires. Un seul des trois véhicules a été retrouvé. Le 12 mai, un groupe d'hommes armés a braqué un véhicule du Programme alimentaire mondial à Doukhoun (Darfour central). La police soudanaise a récupéré le véhicule le même jour, mais n'a procédé à aucune arrestation, et l'enquête se poursuit.

Restrictions à la liberté de circulation, refus d'accès et refus d'autorisation imposés à la MINUAD

25. La MINUAD a continué à être soumise à des restrictions de circulation, à des refus d'accès et à des refus d'autorisation pour ses patrouilles et ses autres activités. Au cours de la période considérée, elle s'est vu imposer 24 restrictions contre 39 durant la période précédente, restrictions le plus souvent décidées par les responsables locaux des zones où les forces gouvernementales et les factions rebelles continuent de se battre ou viennent de cesser les hostilités. Depuis l'envoi

de la dernière mission d'évaluation interinstitutions au djebel Mara en juin 2014, les autorités ont refusé de laisser la MINUAD escorter des agents humanitaires dans cette région en affirmant qu'il incombait à la police soudanaise de fournir des escortes armées aux organismes d'aide.

26. Les autorités locales ont également imposé des obstacles bureaucratiques, en particulier pour l'octroi des autorisations administratives, entravant ainsi l'exécution de certaines tâches prescrites dans le mandat de la mission. À la suite des incidents des 23 et 24 avril à Kass (Darfour méridional), les convois de ravitaillement de la MINUAD en provenance de Nyala se sont vu refuser l'accès à la base d'opérations de Kass les 25, 26, 27 et 28 avril sur ordre du Gouvernement, avant d'obtenir finalement une autorisation de passage le 29 avril.

27. Au cours de la période considérée, le Gouvernement soudanais a refusé d'autoriser 68 des 2 189 vols prévus par la MINUAD, contre 30 des 3 910 vols de la période précédente. Des restrictions de vol ont été imposées à la suite de l'attaque perpétrée contre les soldats de la MINUAD à Kass, avec l'annulation de 49 des 949 vols programmés entre le 28 et le 30 avril. Le 30 avril, le Gouvernement a informé la mission qu'il n'autoriserait plus les vols directs entre les bases d'opérations du Darfour méridional et le quartier général d'Al-Fasher, et que tous les vols seraient désormais tenus de passer par Nyala. Ces changements et la lenteur sans précédent de la validation standard des manifestes de passagers et de fret dûment présentés pour les vols par avion ou hélicoptère reliant les principales routes de la mission entre Khartoum et Al-Fasher et entre Al-Fasher et les secteurs Est, Sud et Ouest ont entraîné l'annulation de certains vols. Ces restrictions ont considérablement ralenti les opérations de la MINUAD et provoqué des retards dans la relève des contingents, les opérations de ravitaillement, les déplacements du personnel civil, sans parler du renchérissement des coûts en raison de la nécessité d'ajouter des vols pour les opérations des secteurs.

28. Le 26 avril, le Service national de renseignement et de sécurité a refusé d'autoriser l'évacuation sanitaire d'urgence par voie aérienne d'un soldat de la paix éthiopien de Moukjar à Nyala, en invoquant des raisons de sécurité. Le soldat, blessé dans un accident, a succombé le même jour.

Refus d'accès et restrictions imposés aux agents humanitaires

29. S'il a certes été possible d'apporter une aide élémentaire aux dizaines de milliers de personnes nouvellement déplacées, les difficultés évoquées précédemment, à savoir l'accès partiel ou tardif aux populations dans le besoin, restent entières, comme le montre le fait que les acteurs humanitaires ne sont toujours pas en mesure de se rendre dans les zones du Darfour central les plus touchées par les opérations de l'armée régulière contre les groupes armés. Exception faite de Goulido, la zone du djebel Mara reste interdite d'accès alors que les responsables locaux et les partenaires humanitaires font état de besoins croissants et de dizaines de milliers de déplacés.

30. De plus, les autorités locales de Zalingei ont rejeté une demande de la Direction générale Aide humanitaire et protection civile (ECHO) de la Commission européenne qui souhaitait faire des visites de contrôle des projets menés dans des zones reculées. C'est la troisième fois cette année que des autorités locales empêchent des donateurs d'aller vérifier sur place l'état d'avancement de leurs projets au Darfour central. Ces dénis d'accès entravent les efforts que font les

organismes d'aide au Darfour pour mobiliser des ressources, d'où des difficultés encore plus grandes dans la recherche de financements. Au moment de l'établissement du présent rapport, seuls 280 des 1 035 millions de dollars nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires de l'ensemble du Soudan en 2015 avaient été versés (27 %).

Visas

31. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a accordé 595 visas pour 35 civils, 1 Volontaire des Nations Unies, 94 militaires, 242 policiers, 132 sous-traitants, 10 consultants, 68 visiteurs officiels et 13 personnes à charge. Cependant, les problèmes causés par les refus de visa ou les délivrances tardives continuent de compromettre l'exécution du mandat de la mission, du fait en particulier du sous-déploiement des effectifs nécessaires pour pourvoir les postes vacants, dont certains sont hautement stratégiques. Sept demandes de visa ont été rejetées, y compris pour des postes de rang supérieur. Ces refus constituent un problème de taille pour les hauts responsables de la MINUAD, qui doivent appliquer pleinement les recommandations issues de l'examen stratégique.

III. Mise en œuvre du mandat

32. Au cours de la période considérée, la mission a continué de centrer ses activités sur les trois priorités stratégiques correspondant à ses objectifs révisés (voir S/2014/279) que le Conseil de sécurité a approuvées dans ses résolutions 2148 (2014) et 2173 (2014).

A. Appui à un processus de paix inclusif

Médiation de haut niveau et dialogue national

33. Au cours de la période considérée, une faction dissidente de l'ALS-MM a signé un accord de paix avec le Gouvernement soudanais à N'Djamena, le 26 mars. Cette faction, appelée Mouvement/Armée de libération du Soudan – Groupe réformiste, est dirigée par un ancien commandant de l'ALS-MM et compte quelque 400 combattants. L'accord, pour lequel le Gouvernement tchadien a joué le rôle de médiateur, ne mentionne nullement le Document de Doha pour la paix au Darfour. Il prévoit une amnistie générale pour les membres du groupe, l'intégration d'un nombre limité de ses combattants dans les forces armées soudanaises et le désarmement, la démobilisation et la réintégration des autres. Ces initiatives parallèles, menées en dehors du cadre du Document de Doha ou des efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, visent à diviser les mouvements rebelles en affaiblissant non seulement chacun des mouvements, mais également l'alliance du Front révolutionnaire soudanais d'une manière.

34. Aucun progrès tangible n'a été enregistré en ce qui concerne la tenue de négociations directes entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés non signataires du Document de Doha, en dépit des efforts déployés par le Groupe de mise en œuvre, le Médiateur en chef conjoint et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, et les pourparlers directs sont toujours suspendus depuis la fin du mois de novembre 2014. Les préparatifs du dialogue

national entre le Gouvernement soudanais et l'opposition politique, les mouvements armés et les représentants de la société civile ont également débouché dans une impasse du fait de l'impossibilité de tenir la réunion de procédure préalable qui devait avoir lieu à Addis-Abeba les 29 et 30 mars (voir par. 36).

35. Afin de relancer le dialogue national dans la perspective des élections, le Ministère allemand des affaires étrangères, en coopération avec la Fondation Berghof et le Stiftung Wissenschaft und Politik (institut allemand pour la politique internationale et la sécurité), a invité les représentants du mouvement « Appel du Soudan » (Parti de l'Oumma, Front révolutionnaire soudanais, Forces du consensus national et Initiative de la société civile) à une réunion tenue à Berlin du 24 au 28 février 2015. La réunion a débouché sur la signature de la Déclaration de Berlin, dans laquelle les participants ont exprimé leur volonté de tenir une réunion préparatoire au Dialogue national, qui serait organisée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine. Ils ont en outre demandé une nouvelle fois au Gouvernement de prendre des mesures pour créer les conditions nécessaires à la réussite de ce dialogue, y compris la formation d'un gouvernement de transition, le report des élections, la libération de tous les prisonniers politiques et la suppression des amendements constitutionnels adoptés par l'Assemblée nationale en janvier 2015.

36. Dans le prolongement de la réunion de Berlin, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine a invité le Gouvernement et les partis politiques alliés, les partenaires politiques de l'opposition, les mouvements armés et la société civile à une réunion afin d'examiner les mécanismes, structures, processus de prise de décisions et modalités relatifs à la mise en œuvre d'un dialogue national qui serait inclusif et crédible. Bien qu'il ait été décidé dans un premier temps que la réunion préparatoire se tiendrait les 29 et 30 mars à Addis-Abeba, le Parti du congrès national a publié le 29 mars une déclaration par laquelle il annonçait sa décision de ne pas y assister parce que les invitations avaient été envoyées à l'ensemble des forces d'opposition et pas uniquement au comité chargé de sa préparation. Du fait de l'annulation de la réunion, toutes les parties prenantes de l'opposition ont condamné la décision du Gouvernement de maintenir les élections et appelé à l'instauration d'un climat propice à un Dialogue national inclusif et crédible.

37. Les mouvements armés du Darfour ont également appelé à la cessation des hostilités et à l'accès de l'aide humanitaire comme condition préalable à leur future participation au dialogue national. Le 4 avril, les signataires de l'Appel du Soudan ont publié une déclaration dans laquelle ils demandaient l'adoption d'une nouvelle stratégie qui accorderait un rôle plus important au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le chargerait de diriger un processus complet visant à mettre fin aux conflits violents qui persistent au Soudan, à protéger les droits de l'homme et à faciliter la transformation démocratique. Ils ont également réclamé la formation d'un gouvernement national qui superviserait la gestion et la mise en œuvre du dialogue.

38. Au Soudan, les élections nationales, qui se sont tenues du 13 au 16 avril, ont été boycottées par l'ensemble des principaux mouvements d'opposition. Le 27 avril, la Commission électorale nationale a annoncé que le Président al-Bashir avait gagné les élections avec 94,5 % des voix et que le Parti du congrès national avait remporté une majorité de 323 sièges sur 426 à l'Assemblée nationale. Les élections générales

n'ont pas révélé un bouleversement de la dynamique politique au Darfour. Ce résultat pourrait s'expliquer par un apparent manque de participation active de la population aux opérations électorales ainsi que par leur boycott par l'opposition, y compris les groupes rebelles du Darfour.

39. Dans le discours public prononcé après la proclamation de sa victoire, le Président al-Bashir a remercié les électeurs soudanais et répété qu'il rejetait toute critique des opérations électorales. Les représentants de l'opposition ont pour leur part déclaré que le boycott avait permis de discréditer les élections et annoncé qu'ils en refusaient les résultats.

Mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour

40. Le Gouvernement soudanais, le Mouvement pour la libération et la justice (MLJ) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE)-faction Soudan ont peu progressé dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. À la fin de février, le MLJ a donné naissance à deux nouveaux partis politiques, l'un dirigé par le Président du Mouvement, Tijani al-Sissi, et l'autre par son secrétaire Bahar Idriss Abu Garda. Le Gouvernement n'a pu empêcher la scission mais a permis aux deux partis de briguer des sièges vacants au Darfour à l'occasion des élections. Quant au MJE-faction Soudan, il a présenté des candidats bien qu'il ne soit pas encore un véritable parti politique.

41. Le 16 mars, le Représentant spécial conjoint par intérim s'est rendu à Doha dans le cadre de consultations avec le Gouvernement qatarien concernant l'avenir du Document de Doha, compte tenu du calendrier prévu et des délais à respecter pour la mise en œuvre de certaines dispositions spécifiques, en particulier celles qui ont trait à l'Autorité régionale du Darfour (ARD) et au Fonds de développement régional pour le Darfour. Aux termes du Document, l'Autorité régionale du Darfour devrait cesser d'exercer ses fonctions le 14 juillet 2015, soit quatre ans après la signature du processus de Doha, et une éventuelle prorogation ou suppression devrait être soumise à un référendum. Or, à ce jour, il n'y en a pas eu. Toutefois, l'adjonction du Document de Doha à la constitution nationale de janvier 2015 laisse à penser que l'Autorité restera en place après le 14 juillet.

42. La première phase du processus de dialogue et de consultations internes au Darfour s'est achevée sur un succès au cours de la période considérée. Des réunions de sensibilisation ont été organisées au niveau local dans l'ensemble du pays avec toutes les parties prenantes. Elles ont principalement consisté à recenser les problèmes prioritaires dans chaque localité, et à choisir les représentants pour la deuxième phase, qui devrait avoir lieu à la fin du mois de mai. Le Gouvernement soudanais a affecté 2 millions de dollars au titre de sa contribution au financement du processus de consultation et de dialogue interne au Darfour. Il s'agit là d'une évolution positive compte tenu des problèmes de financement auxquels se heurte le processus et qui ont remis en cause l'avenir des consultations lancées dans ce cadre.

43. Les derniers arrangements en matière de sécurité concernant les 6 525 anciens combattants du MJE ont débuté le 28 février 2015. Seuls 2 018 d'entre eux, dont 314 femmes, ont été retenus pour participer au programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Un millier d'anciens combattants seront réintégrés dans les rangs de l'armée et de la police soudanaises, tandis que les 1 018 restants seront démobilisés et se verront proposer des choix de réintégration. La mission et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournissent une

assistance technique à la Commission soudanaise de désarmement, démobilisation et réintégration et à la Commission d'application des dispositions relatives à la sécurité au Darfour afin de les aider à préparer et à mettre en œuvre la démobilisation et la réintégration des anciens combattants retenus.

B. Protection des civils

Protection physique

44. Le nombre de patrouilles effectuées par les militaires de la mission au cours de la période considérée est en diminution par rapport à la période précédente en raison des interdictions d'accès imposées par les Forces gouvernementales. La mission a effectué 10 376 patrouilles au total, dont 5 567 patrouilles de routine, 682 patrouilles de proximité, 204 de longue distance, 2 007 de nuit, 178 escortes humanitaires armées et 1 738 escortes logistiques et administratives armées. Ces patrouilles ont couvert un total de 5 008 villages.

45. La police de la MINUAD a effectué 4 282 patrouilles, dont 2 187 patrouilles destinées à établir la confiance auprès des déplacés et 2 095 patrouilles visant spécifiquement à répondre aux besoins de sécurité des civils les plus vulnérables. En plus de rendre la mission plus visible à proximité des camps de déplacés et des villages, ces patrouilles permettent aux militaires, aux policiers et au personnel civil d'évaluer ensemble les risques en matière de protection et de recueillir des informations utiles pour les indicateurs d'alerte rapide.

46. La région du djebel Mara est restée très instable, les opérations militaires des forces armées soudanaises et de l'ALS-AW ayant eu des incidences négatives sur la population civile. Des civils de plusieurs villages situés aux environs des villes de Golo et de Rockero ainsi que dans les zones périphériques du djebel Mara ont été transférés dans des camps de déplacés à Guldo, à Nertiti et à Zalingei. La mission a continué d'assurer la protection des camps et des sites accueillant des déplacés, notamment en augmentant le nombre de ses patrouilles.

47. Dans le Darfour septentrional, la mission a continué de mettre l'accent sur la protection des groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, et d'adapter ses initiatives en fonction des besoins. C'est ainsi qu'un comité de protection a été constitué dans les camps de déplacés de Fata Borno et de Kassab, dans la localité de Kutum, les 29 et 30 mars, respectivement, réunissant des femmes et d'autres dirigeants locaux, ainsi que des éléments de la mission déployés sur la base d'opérations de Kutum, de manière à coordonner les activités de protection pertinentes, y compris des patrouilles accompagnant les personnes allant ramasser du bois. Dans le Darfour méridional, les escortes de groupes partant ramasser du bois ont été réinstaurées dans les camps de déplacés de Kalma et d'al-Salaam compte tenu de l'augmentation du nombre d'attaques perpétrées contre des femmes participant aux activités de subsistance.

48. Les conflits intercommunautaires ont également participé à créer des besoins humanitaires, en particulier autour de Mellit, dans le Darfour septentrional, et de Katalla, dans le Darfour méridional. Une mission interinstitutions, qui devait se rendre à Mellit et dans les zones voisines, a dans un premier temps été reportée par les autorités, mais une équipe a pu se rendre dans la zone du 21 au 23 avril. Les déplacés sont dispersés sur une grande étendue, ce qui complique la collecte de

données exhaustives sur les besoins. Des partenaires humanitaires ont remis en état la station de traitement de l'eau de l'hôpital de Mellit; des partenaires du secteur de la santé ont livré des fournitures médicales et des médicaments de base à divers établissements sanitaires pour satisfaire aux besoins de 24 000 personnes pendant un mois. À Katalla, les partenaires humanitaires ont assuré un appui à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau pour plus de 3 000 personnes, et fourni une première assistance alimentaire pour 1 800 personnes vulnérables.

49. Après des consultations approfondies tenues entre la mission, les associations humanitaires et les autorités locales, les 7 222 déplacés qui s'étaient réfugiés sur la base d'opérations de la mission située à Oum Barou en janvier et qui avaient été recensés par les différentes associations, ont été transférés vers de nouveaux sites voisins. La décision a été prise en raison de la surpopulation et du manque d'hygiène sur la base, qui posaient des problèmes sanitaires pour les déplacés, les travailleurs humanitaires et le personnel de la mission. La mission a suivi la situation en matière de sécurité dans la zone et effectué des patrouilles visant à établir la confiance dans les villages d'origine des personnes déplacées pour évaluer leurs conditions de vie. En avril, certains déplacés ont commencé à repartir dans leurs villages, les conditions de sécurité s'étant améliorées. Dans le même temps, le Darfour a connu les taux de mortalité les plus élevés du fait d'une épidémie de rougeole qui sévit toujours. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'épidémie concernait 32 localités réparties dans l'ensemble du pays, ce qui montre la grande vulnérabilité de la région aux urgences sanitaires.

50. La mission a continué d'atténuer les menaces posées par les restes explosifs de guerre en procédant au déminage des zones considérées comme dangereuses. Au cours de la période à l'examen, 467 engins non explosés ont été repérés et détruits lors d'opérations effectuées dans 21 villages. La mission a reçu des renseignements selon lesquels deux bombes à fragmentation à vecteur aérien étaient tombées près du village de Kirigiyati, au Darfour septentrional, et les a détruites en toute sécurité. La destruction de plus de 1,9 million de munitions pour armes de petit calibre arrivées à expiration étant terminée sur la base d'opérations de Zam Zam, la mission a prévu de faire de même à Nyala, au Darfour méridional. Le déminage et la destruction en toute sécurité de ces explosifs renforcera la sécurité au niveau local. Plus de 59 000 civils, y compris des femmes et des enfants, ont été directement sensibilisés aux risques liés aux engins explosifs et des messages de sécurité ont été radiodiffusés sous forme de feuillet à l'intention de quelque 250 000 civils.

51. Afin de renforcer les capacités nationales, la mission a formé et équipé une organisation nationale pour qu'elle soit en mesure de réaliser des opérations de déminage au Darfour. À la demande de la police gouvernementale, elle a remis en état trois entrepôts de stockage d'armes et de munitions à Al-Fasher et elle devrait également intervenir dans les quatre autres états du Darfour. Une formation à la gestion des armes et des munitions sera organisée pour les membres de la police gouvernementale et des activités rémunératrices devraient être proposées aux survivants d'accidents impliquant des engins non explosés et aux personnes handicapées dans les cinq états du Darfour.

Appui logistique et protection des opérations humanitaires

52. Au cours de la période considérée, la mission a assuré 67 escortes armées (contre 173 lors de la période précédente), contribuant ainsi à l'acheminement de

l'aide humanitaire, et des missions d'évaluation et de suivi dans différentes parties du Darfour. Il s'agissait principalement de protéger des convois du Programme alimentaire mondial (PAM), qui a apporté 3 002 tonnes de nourriture aux populations en différents endroits du Darfour.

53. Par ailleurs, la mission a distribué aux acteurs de l'aide humanitaire un tableau montrant les capacités de stockage de ses bases d'opérations pour permettre le prépositionnement d'équipements d'intervention d'urgence à proximité des endroits les plus dangereux. Elle a hébergé 80 travailleurs humanitaires dans ses installations du Darfour et partage les locaux de certains de ses bureaux de secteur et de ses bases d'opérations avec divers organismes. Les équipements humanitaires, tels que des véhicules et d'autres engins, sont gardés dans ses installations pour des raisons de sécurité et de sûreté. Ce sont ainsi 117 véhicules appartenant à différents organismes qui se trouvent dans des installations de la mission.

54. Les partenaires humanitaires ont continué d'apporter une aide essentielle à l'ensemble des déplacés tout en répondant aux besoins des nouveaux. Au moment de la rédaction du présent rapport, quelque 50 000 nouveaux déplacés dans les états du Darfour septentrional, central et méridional avaient reçu une aide humanitaire de base. Par ailleurs, du fait de l'apaisement des tensions intercommunautaires dans la région, les acteurs de l'aide humanitaire sont venus en aide à quelque 6 300 personnes jusqu'alors inaccessibles à Morlanga, dans la localité de Moukjar (Darfour central), qui étaient déplacées depuis juin 2014. Grâce à des campagnes de sensibilisation menées par les partenaires de l'aide humanitaire, les opérations ont pu reprendre le 3 mai au Darfour méridional. Dans le camp de déplacés de Dereig, près de Nyala, la distribution de nourriture a repris pour 21 161 bénéficiaires. À Kass, les autorités locales ont autorisé World Vision International à effectuer une distribution générale de nourriture pour plus de 55 000 personnes. Les restrictions au mouvement dans les camps de déplacés de Nyala ont également été levées, permettant aux partenaires d'exécution d'avoir accès aux camps de Kalma, el-Salam et Sereif.

Promouvoir un environnement protecteur

55. Les violations des droits de l'homme et les sévices signalés au cours de la période considérée ont été identiques à ceux qui avaient été observés au cours de la période précédente. La mission a enregistré 118 nouvelles violations des droits de l'homme et sévices présumés concernant 252 victimes (17 mineurs), contre 83 cas concernant 191 victimes au cours de la période précédente. La mission a confirmé 79 de ces cas et 39 ne l'ont pas été bien qu'ils aient très vraisemblablement eu lieu si l'on en croit plusieurs sources. Sur les 118 cas, 55 impliquant 134 victimes auraient été perpétrés par des membres des forces de sécurité du Gouvernement soudanais et des entités agissant en leur nom. Les 63 autres cas, impliquant 118 victimes, ont été attribués à des hommes armés non identifiés, souvent décrits par les victimes comme des « Arabes armés ». La mission a enregistré 25 cas de violations du droit à la vie impliquant 47 victimes; 51 cas de violations du droit à l'intégrité physique, impliquant 111 victimes (dont 7 mineurs); 10 cas d'enlèvement impliquant 18 victimes; 4 cas d'arrestation et de détention arbitraire impliquant 29 victimes; et 28 cas de violence sexuelle et sexiste, y compris des cas de violence sexuelle liée au conflit, impliquant 49 victimes (dont 5 mineurs).

56. Le droit à réparation des victimes de violations des droits de l'homme a continué de se heurter à la réticence des autorités chargées du maintien de l'ordre, qui ont été incapables de traiter les dossiers qui leur avaient été transmis. Cette incapacité à mettre fin aux violations des droits de l'homme entretient l'insécurité des civils au Darfour et l'impunité, qui est largement répandue. Par exemple, 30 des 118 cas enregistrés ont été signalés par des victimes aux autorités soudanaises chargées du maintien de l'ordre. Pourtant, seuls 7 ont fait l'objet d'une enquête, débouchant sur 5 arrestations, tandis que pour les 23 autres cas, les victimes ont informé la mission que les autorités n'avaient rien fait. Les responsables gouvernementaux ont expliqué que les forces chargées du maintien de l'ordre étaient en sous-effectifs et que le manque d'information sur l'identité des responsables empêchait les enquêtes d'avancer. Les victimes et leur famille se sont plaintes du manque de volonté des autorités.

57. Au cours de la période considérée, la mission a formé et sensibilisé les partenaires nationaux chargés à la question des droits et de la protection de l'enfance. Le programme de renforcement des capacités visait à assurer la maîtrise locale du programme de protection de l'enfance, et à renforcer le suivi, l'établissement de rapports, les interventions et la prévention en cas de violations graves de ces droits. Du 30 mars au 2 avril, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a appuyé la formation sur les médias et le mécanisme de communication de l'information qui a été animée par les coprésidents de l'équipe spéciale sur le Darfour et à laquelle ont participé 22 membres du groupe de travail technique au Darfour central.

58. Au cours de la période considérée, un recensement réalisé par la mission a montré que sur les 65 localités administratives, seules 19 possédaient des tribunaux officiels, et 29 des commissariats de police. Cette situation compromet gravement la capacité des institutions chargées du maintien de l'ordre au Darfour dans leur lutte contre la criminalité et l'impunité. Dans le même temps, les autorités judiciaires ont déployé des efforts pour améliorer l'administration de la justice et l'accès à celle-ci. Du 29 mars au 1^{er} avril, la première visite d'un président de la Cour suprême au Darfour depuis 2005 a été l'occasion d'inaugurer trois nouveaux tribunaux à Nyala, au Darfour méridional, ainsi que les nouveaux locaux du pouvoir judiciaire à Al-Fasher, au Darfour septentrional.

59. Les procureurs formés par la mission ont été déployés dans plusieurs localités : 20 au Darfour septentrional (dont 5 au Tribunal spécial pour les crimes commis au Darfour), 25 au Darfour méridional, 11 au Darfour Central, et 10 au Darfour occidental. Le manque de bureaux, de matériel et de locaux continue de les empêcher d'exercer efficacement leur mission.

60. Dans le cadre de ses efforts visant à appuyer le fonctionnement du Tribunal spécial et des mécanismes de justice transitionnelle connexes, la mission a parrainé une équipe de trois procureurs soudanais, y compris le Procureur spécial, à l'occasion d'un voyage d'étude de deux jours, les 23 et 24 mars, au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) à Arusha, pour qu'ils renforcent leurs capacités à poursuivre des crimes graves conformément aux normes du droit humanitaire international.

61. Le 14 avril, au Darfour central, des détenus de la prison de Zalingei se sont mutinés et se sont emparés d'un véhicule de police équipé d'une mitrailleuse. Il y a eu des échanges de coups de feu au cours desquels un policier a été tué et cinq

policiers et deux prisonniers ont été blessés. Au total, 32 prisonniers, dont 12 condamnés à mort, se sont échappés en direction de Saraf Omra. Cette mutinerie a montré que la sécurité dans les prisons du Darfour restait précaire, par manque d'infrastructures de sécurité de base et de capacités pour en assurer la gestion et le fonctionnement.

62. Des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre, y compris des projets de formation, ont bénéficié directement à 1 200 personnes venues de 15 villages et visé à réduire les risques de les voir enrôlées dans le conflit.

63. Au cours de la période considérée, la police de la mission a continué de collaborer étroitement avec la police du Darfour dans le cadre de stages de renforcement des capacités et de sensibilisation afin de mettre en place un environnement protecteur. Le renforcement des capacités a principalement porté sur l'utilisation d'une force proportionnelle et moins létale dans le règlement des troubles de l'ordre public et sur les enquêtes pour crimes haineux, en particulier ceux qui impliquent des violences sexistes aggravées. La sensibilisation de la police du Darfour portait sur la collaboration avec les volontaires participant à la police de proximité dans les camps de déplacés dans le but de résoudre les infractions mineures au niveau local et d'instaurer un sentiment de confiance entre les déplacés à long terme et la police du Darfour. Des cours d'anglais ont été régulièrement dispensés aux policiers pour leur permettre de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier sa composante humanitaire, qui bénéficie d'escortes de la police du Darfour pour l'acheminement de l'aide d'urgence. Au total, ce sont plus de 1 700 hommes et 350 femmes de la police du Darfour qui ont été formés par leurs homologues de la police de la mission.

64. Au cours de la même période, plus de 400 policiers volontaires des camps de déplacés ont reçu une formation de base sur la police de proximité, et plus de 3 000 déplacés, principalement des enfants mais également des femmes et des filles, ont bénéficié de cours d'anglais. La concentration sur la police de proximité et la collaboration permanente entre les policiers de la mission, assistés par les unités de police constituées, et les déplacés ne cessent d'améliorer l'accès de ces derniers à la police gouvernementale et aux organismes chargés de la sécurité et leur collaboration avec ceux-ci.

Médiation dans les conflits locaux

65. La mission, en collaboration avec les autorités gouvernementales et d'autres parties prenantes, a continué d'appuyer les efforts de médiation dans les conflits intercommunautaires, mais d'anciens conflits ont repris et de nouveaux sont apparus, entraînant une augmentation des besoins de protection des populations vulnérables. Dans ce contexte, l'accent continue d'être mis sur les alertes rapides, les mesures de prévention, le renforcement des capacités et les initiatives visant à s'attaquer à leurs causes profondes.

66. La mission a encouragé la médiation en faisant participer les *ajaweed* (médiateurs traditionnels), les *ageed* et les *hakamats* (chanteuses de guerre traditionnelles), l'administration traditionnelle et les chefs de villages. Elle a utilisé cette approche à la suite de la reprise des hostilités entre les tribus Berti et Zayadiya au Darfour septentrional, pour impliquer les deux tribus et la commission de médiation dans la recherche d'une solution pacifique. Sept réunions ont été tenues en mars avec des parties prenantes au Darfour septentrional et à Khartoum, dans le

cadre des efforts visant à trouver une solution pacifique et rapide au conflit. De même, le 6 avril, la mission a facilité la tenue d'une réunion entre la Commission Vérité, justice et réconciliation de l'Autorité régionale pour le Darfour et 13 chefs locaux de la tribu Zayadiya sur la question. Elle a également collaboré avec les organisations de la société civile du Darfour et des personnes influentes à Khartoum en vue de consolider les initiatives de dialogue et de réconciliation.

67. Dans le cadre de ses efforts à l'appui de la réconciliation entre les communautés Maalia et Rizaygat du Sud, la mission a réuni les chefs des deux communautés et d'autres parties prenantes essentielles, qui n'arrivaient pas à trouver un accord, lors d'une conférence de réconciliation organisée en février 2015 par le Gouvernement à Merowe, dans l'État du Nord. Depuis la reprise des affrontements entre les deux tribus, les 10 et 11 mai, la mission a continué de collaborer avec les chefs de tribu et les autorités gouvernementales et de déployer des efforts pour atténuer les conséquences des affrontements pour la population civile de la région. Le 14 mai, elle a organisé la visite d'une délégation gouvernementale de haut niveau à el-Daien, à Abou Karinka et à Adila, dans le but d'apaiser les tensions entre les deux communautés. Par ailleurs, la mission a aidé les autorités soudanaises à évacuer neuf blessés graves vers Khartoum pour qu'ils y soient soignés. Elle a également fourni des médicaments et du matériel chirurgical aux autorités médicales du Darfour oriental, qui en avaient besoin. Par ailleurs, elle a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies pour faciliter l'acheminement d'une aide d'urgence aux personnes touchées par le conflit. Les soldats de la mission se trouvant au Darfour oriental ont renforcé leur préparation et mis en place des mesures d'aide proactives pour répondre à d'éventuelles demandes de protection physique ou d'abri de la part des civils.

68. La mission a continué d'appuyer les Massalit, les Fallata et toutes les autres parties prenantes impliquées dans la recherche d'une résolution pacifique au conflit qui a éclaté le 29 janvier entre ces deux tribus. Deux réunions indépendantes ont été tenues avec les responsables des conseils consultatifs le 12 mars, moyennant quoi les deux parties ont réaffirmé leur volonté de parvenir à un règlement pacifique. La mission collabore avec les autorités locales dans le Darfour méridional en vue d'organiser de nouvelles réunions de réconciliation entre les deux parties.

69. Ces interactions fructueuses ont fait fond sur les efforts déployés par la mission en février au Darfour méridional, auxquels ont participé les *ageed* et les *hakamats*, qui ont joué un rôle essentiel dans la construction de la paix. Appuyés par les autorités locales, ces efforts ont donné lieu à la formation de six comités mixtes locaux composés de *ageed* et de *hakamats* pour les inciter à se retirer des conflits locaux, à les prévenir et à les empêcher.

IV. Application des recommandations issues de l'examen stratégique

A. Amélioration de l'efficacité et rationalisation des effectifs

70. La mission a continué d'appliquer les recommandations formulées dans mon rapport spécial (S/2014/163) du 25 février 2014 en vue d'un renforcement supplémentaire de ses capacités et de son efficacité. Pour l'heure, la MINUAD dispose de 40 unités déployées (27 unités militaires et 13 unités de police

constituées). L'équipe d'appui et d'évaluation de la disponibilité opérationnelle, établie pour inspecter et former les unités dans les bases d'opérations dans les secteurs où des progrès étaient à accomplir, a constaté que les résultats obtenus par les divers contingents avaient systématiquement progressé. Au cours de la période considérée, la composante militaire a achevé le déploiement d'un bataillon indonésien, d'un bataillon pakistanais et d'une compagnie de réserve bangladaise.

71. Le matériel appartenant aux contingents étant en meilleur état de fonctionner, les résultats des contingents et des unités de police constituées de la MINUAD se sont améliorés : 19 unités militaires sur les 27 unités déployées ont eu moins de 10 % de matériel déficient et 8 unités, plus de 10 % de matériel déficient. Cela constitue une amélioration, comparé aux 13 unités qui avaient eu moins de 10 % de matériel déficient et aux 11 unités qui avaient eu plus de 10 % de matériel déficient au cours de la dernière période considérée. Une légère progression a également été constatée sur le plan de l'état de fonctionnement général du matériel des unités militaires : il est passé de 86,70 % au cours de la dernière période examinée à 88,90 % au 30 avril. Le taux de disponibilité des véhicules blindés de transport de troupes, qui avait été un obstacle majeur à l'efficacité des patrouilles, est à présent de 85 % pour les unités militaires et de 88 % pour les unités de police constituées. Le taux de disponibilité du matériel est à présent supérieur à 90 % pour 8 des 13 unités de police constituées (contre 6 pendant l'évaluation antérieure). Dans l'ensemble, le taux de disponibilité prévu dans le mémorandum d'accord est à présent de 86 % pour les unités de police constituées (contre 83 % au troisième trimestre de 2014). Les réactions musclées des unités au cours des attaques et l'esprit d'initiative manifesté face à des situations menaçantes pour les déplacés pendant la période considérée montrent bien que l'amélioration s'est poursuivie grâce au changement des mentalités qui s'imposait, à la poigne dont il a été fait montre et à un meilleur entraînement.

72. Le Secrétariat et le personnel de la mission ont coopéré étroitement pour achever la première phase de l'exercice de rationalisation des effectifs, avec l'abolition de 790 emplois de temporaire (213 recrutés sur le plan international, 257 recrutés sur le plan national et 320 VNU). Des équipes ont été créées au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à la mission afin de préparer et de synchroniser les mesures nécessaires pour garantir un processus ininterrompu et équitable. Avec l'appui d'une équipe des Nations Unies au Siège, la mission est parvenue avec succès à mener des études comparatives, a recensé le personnel international qualifié en vue de son déploiement dans d'autres missions, a aidé les agents à préparer leur curriculum vitae, a obtenu l'autorisation de verser des indemnités de licenciement conformément aux règles de l'Organisation, a organisé une foire de l'emploi en vue de l'affectation du personnel recruté sur le plan national, a invité des entreprises soudanaises, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales à prodiguer des conseils et a élaboré une stratégie de communication et de sécurité pour pouvoir atténuer, comme il convient, les conséquences qu'aurait cette réduction de taille sur l'économie du Darfour. Les études comparatives du personnel recruté sur les plans national et international ont été achevées en février, à la suite de séances de conseils aux membres qui n'avaient réussi ni à être déployés dans d'autres missions ni à trouver un emploi au Soudan. La suppression des postes a été achevée au 31 mars 2015, sans aucun incident sur le plan de la sécurité : une réduction de 488 postes supplémentaires (476 d'agent recruté sur le plan national, 10 d'agent recruté sur le plan international et 2 VNU) a

été proposée à la Cinquième Commission pour l'exercice 2015/16 dans le cadre de la deuxième phase de rationalisation des effectifs.

73. Dans le même temps, la MINUAD a continué de renforcer le personnel technique dans les bureaux extérieurs en application des recommandations du rapport sur la rationalisation des effectifs. Des centres d'opérations conjoints de secteur ont été créés dans les cinq États du Darfour pour améliorer davantage la communication d'informations exactes en temps opportun et faciliter la coordination des opérations. La procédure de recrutement d'un chef des centres d'opérations conjoints a pris fin et le déploiement devrait s'achever au cours de la prochaine période à l'examen. Après une vacance de poste de deux ans, le Chef de l'information est arrivé à la mission le 22 février et s'est attelé, avec l'aide d'un consultant principal, à la stratégie de communication et de mobilisation de la MINUAD. Après un délai dans l'obtention de son visa, le Directeur de l'appui à la mission est enfin entré en fonctions à Al-Fasher le 10 mars.

B. Transfert des tâches prescrites à l'équipe de pays des Nations Unies

74. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 2173 (2014) du Conseil de sécurité, la MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies au Soudan ont recensé les tâches demeurant pertinentes qui pourraient lui être transférées à la suite de la révision des priorités stratégiques de la mission. Dans ce cadre, une analyse a été faite pour recenser les tâches ne pouvant être entreprises que par la MINUAD, celles pouvant être menées conjointement avec l'équipe de pays et celles où cette dernière aurait un avantage relatif. Cette analyse a été faite sur la base du cadre stratégique intégré pour la MINUAD et l'équipe de pays pour la période 2014-2016, qui régit leur coopération pendant cette période et sur laquelle repose la mise en œuvre du transfert sur le plan opérationnel.

75. Conformément à cette première priorité stratégique, la MINUAD continuera d'appuyer les efforts en vue d'un règlement global du conflit du Darfour, grâce à la médiation menée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et à la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. En étroite collaboration avec la mission, l'équipe de pays continuera d'appuyer la réintégration des modalités de planification et de sécurité énoncées dans le Document de Doha. Les tâches fondamentales prescrites dans le mandat, ayant trait à la protection physique des civils et à la fourniture d'un appui logistique et sur le plan de la sécurité en vue de l'acheminement d'une aide humanitaire, sont inextricablement liées aux actifs logistiques et militaires de la mission, ainsi qu'à l'étendue de sa présence sur le terrain, et ne peuvent donc pas être transférées à l'équipe de pays. De même, la MINUAD continuera de surveiller la situation des droits de l'homme, les actes de violence sexuelle et sexiste et les procès pénaux et d'en faire part, ainsi que d'appuyer la police de proximité. La MINUAD et l'équipe de pays mettront conjointement en œuvre le système d'alerte et de réponse et le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises sur la personne d'enfants en temps de conflit armé. La mission continuera d'envisager la possibilité de transférer progressivement certains services de neutralisation des explosifs et des munitions aux institutions nationales, tandis que les activités de renforcement des capacités et d'éducation aux risques seraient désormais confiées à l'équipe de pays. La composante de police de la mission

continuera de collaborer avec le PNUD et d'autres partenaires à la mise en place d'une force de police soudanaise efficace et responsable. Dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités et dans l'optique d'un transfert progressif, l'équipe de travail travaillera conjointement avec la mission pour améliorer le système pénitentiaire et renforcer les capacités des tribunaux ruraux et des dispositifs de justice transitionnelle. L'équipe de pays s'emploiera à garantir un meilleur accès à la justice et à assurer le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme.

76. Grâce à sa vaste présence dans le Darfour et à son rôle de bons offices, la mission est idéalement placée pour fournir un appui logistique à une action de médiation locale et promouvoir le dialogue. La MINUAD élargira son partenariat avec l'équipe de pays dans le domaine de la stabilisation de la communauté, y compris la prévention du recrutement de jeunes, la diminution de la violence au sein des populations et la réduction des armements. L'équipe de pays compléterait cette action par des projets visant à éliminer les causes profondes du conflit, notamment au moyen de la Stratégie de développement du Darfour, à supposer que des financements soient disponibles, y compris le renforcement des capacités des mécanismes de médiation locaux, l'appui à la réforme nationale liée à l'accès et à l'exploitation des terres et des autres ressources naturelles et à leur gestion, et les questions de moyens de subsistance liés à la migration.

77. Conformément à l'examen stratégique de la MINUAD en 2014 et aux priorités stratégiques révisées, la mission a progressivement mis un terme à ses activités de surveillance et de mobilisation de la population locale et de renforcement de capacités en matière de VIH/sida et d'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes. Si l'équipe de pays semble avoir un avantage relatif dans ces domaines, il lui faudrait des fonds et un appui supplémentaires pour mener ses activités à bien.

78. Le plan opérationnel en vue de la mise en œuvre du transfert, qui sera élaboré conjointement par la MINUAD et l'équipe de pays, sera fondé sur des critères précis et devra tenir compte de certaines conditions préalables, y compris la mobilisation de ressources financières suffisantes d'emblée et l'appui nécessaire des acteurs concernés, y compris le Gouvernement soudanais. À long terme, le transfert d'activités supplémentaires sera tributaire de conditions de sécurité plus propices dans l'ensemble du Darfour, afin d'assurer l'acheminement sous commandement civil d'une aide sûre, rapide et ininterrompue, et d'une amélioration sensible de la protection des civils, ce qui, à son tour, jettera les bases du développement et du relèvement et accroîtra la disponibilité du financement des donateurs internationaux.

79. Le 10 mai, la MINUAD a adopté sa stratégie révisée de protection des civils à l'issue de consultations avec le Groupe mixte chargé de la protection et l'équipe de pays. La stratégie permet de classer par ordre de priorité les menaces à la protection au Darfour sur les plans stratégique, géographique et opérationnel et servira de fondement à la planification conjointe de la mission avec l'équipe de pays.

C. Plan de retrait

80. Dans sa résolution 2173 (2014) du 27 août 2014, le Conseil de sécurité a demandé une analyse de la réalisation de l'examen stratégique de la MINUAD en

2014 (S/2014/138), y compris des résultats obtenus dans le cadre des priorités stratégiques révisées et des progrès accomplis en vue de relever les défis auxquels la mission doit faire face. Il a également demandé un aperçu de tout fait nouveau significatif concernant la situation au Darfour assorti de recommandations portant sur le mandat de la MINUAD, ainsi que des mesures en vue d'un plan de retrait et d'un transfert de certaines tâches à l'équipe de pays des Nations Unies. Mon rapport spécial du 6 mars 2015 (S/2015/163), présentait une analyse de la situation et concluait qu'au vu de l'absence de progrès sur des critères précis et de la dégradation considérable de la situation, les trois priorités stratégiques de la MINUAD telles qu'elles avaient été définies en 2014 demeuraient valables.

81. Un groupe de travail conjoint a été créé entre l'Union africaine, l'ONU et le Gouvernement soudanais pour répondre à la demande relative au plan de retrait et aux préoccupations précises soulevées par le Gouvernement soudanais à cet égard. À la suite d'un accord sur son mandat en février 2015, le Groupe de travail conjoint s'est réuni à Khartoum le 17 mars et, du 18 au 24 mars, s'est rendu dans les cinq États du Darfour pour étudier la situation sur les plans humanitaire et de la sécurité et pour s'enquérir des options possibles en vue d'un retrait progressif, conformément au mandat convenu. Le Groupe de travail conjoint s'est réuni à nouveau du 15 au 19 avril et du 13 au 19 mai pour évoquer les recommandations à présenter au Conseil de sécurité de l'ONU et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en prévision des débats qui s'y tiendraient en juin sur la reconduction du mandat.

82. Même si au moment de l'établissement du présent rapport les débats du Groupe de travail conjoint n'avait toujours pas abouti à une conclusion, ceux-ci s'étaient déroulés dans un climat de respect et d'appréciation pour les positions de toutes les parties. Les consultations avec le Gouvernement soudanais ont été suspendues et la date de leur reprise reste à confirmer.

83. À la suite des conclusions de l'examen stratégique de 2014 de la MINUAD et de mon rapport du 6 mars 2015 (S/2015/163), qui a rappelé que les trois priorités stratégiques demeuraient valables au vu de la situation difficile sur les plans humanitaire et de la sécurité, l'équipe Union africaine-ONU a proposé une approche double au Gouvernement. Celle-ci porte d'une part sur le retrait progressif en plusieurs phases de la MINUAD du Darfour occidental et d'autre part sur le transfert progressif de ses responsabilités au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies, au fur et à mesure que les autorités nationales instaurent les conditions nécessaires à la consolidation de la sécurité dans l'État. Les combats sont restés concentrés dans le centre du Darfour et au Darfour occidental ces deux dernières années. La réduction progressive de la présence de la MINUAD au Darfour occidental avec un transfert des responsabilités au Gouvernement et un transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies indiquerait que, dans l'ensemble, la MINUAD s'est efforcée de se concentrer sur ses trois priorités stratégiques tout en faisant preuve de souplesse et d'efficacité grâce à la réduction de ses effectifs. Dans ce cadre, la MINUAD fermerait également trois autres bases d'opérations dans le Darfour septentrional et le Darfour méridional, lesquelles, selon les résultats d'une récente étude sur les capacités militaires, se trouvent dans des régions où il n'est actuellement pas nécessaire que la mission soit présente.

84. Le retrait des autres régions/États sera fonction des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la MINUAD. Pour que ce deuxième volet de la stratégie

de retrait soit mis en œuvre, il faut qu'une solution politique au conflit soit trouvée et que des pourparlers directs soient engagés entre les parties, en commençant par la cessation des hostilités. Ces négociations jetteraient les fondements d'un relèvement et assureraient les conditions d'un développement.

85. Les deux volets de la stratégie de retrait nécessitent la mise en place de mécanismes satisfaisants dans les domaines sécuritaire, humanitaire et du relèvement rapide pour assurer la protection des civils, notamment des déplacés et des rapatriés volontaires. Il est tout aussi important de résoudre le problème des conflits intercommunautaires par des consultations globales et ouvertes à toutes les communautés, l'établissement de cadres juridiques et politiques appropriés ainsi que le renforcement des secteurs de la justice et du maintien de l'ordre.

V. Aspects financiers

86. Par sa résolution 69/261 du 29 décembre 2014, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 153 611 300 dollars pour l'opération de la MINUAD pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. Au 7 mai 2015, le solde non acquitté des contributions au Compte spécial de la MINUAD s'élevait à 263,9 millions de dollars et le montant total des contributions non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix à 1 958,6 millions de dollars. À la même date, les dépenses au titre des contingents et des matériels appartenant aux pays ont été remboursées pour les périodes s'achevant le 31 décembre 2014 et le 31 janvier 2015, respectivement, conformément au calendrier trimestriel.

VI. Observations et recommandations

87. Depuis mon dernier rapport, aucun progrès concret n'a été enregistré en vue d'un règlement du conflit au Darfour. Les combats entre le Gouvernement soudanais et les mouvements armés se sont poursuivis et ont suscité de nouveaux déplacements de la population en grand nombre. La deuxième phase de l'offensive militaire de l'opération Été décisif visait à mettre un terme à toutes les rébellions armées au Soudan. Au Darfour, elle a porté principalement sur le fait de reprendre le djebel Mara et d'empêcher les mouvements armés de franchir la frontière avec le Soudan du Sud et de se regrouper. Malgré leur supériorité en nombre, en matériel et en logistique, l'objectif des forces armées soudanaises et des Forces d'appui rapide qui était de démanteler le bastion des rebelles au djebel Mara et d'asseoir sa mainmise sur le secteur n'a pas été atteint.

88. Malgré la poursuite de l'action de médiation sur le plan local, les causes profondes des violences intercommunautaires n'ont toujours pas été éliminées, ce qui a entraîné des flambées de violence périodiques et accru les besoins des populations vulnérables en matière de protection. Au-delà des conflits sur les ressources, l'effet déstabilisateur des tensions politiques plus vastes, la prolifération des armes de petit calibre, l'influence des nombreuses milices dans la région et la réaction des autorités locales face à l'insécurité sont des facteurs qui ont contribué à aggraver la situation. La criminalité est également une source majeure d'insécurité. Entre-temps, les pourparlers directs entre le Gouvernement et les mouvements armés non signataires, qui ont été entamés à Addis-Abeba en novembre 2014, n'ont pas repris. Je rappelle qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit au Darfour

et j'exhorte le Gouvernement et les mouvements armés à participer à un règlement négocié de manière constructive, sans aucune condition préalable. Je demande au Gouvernement d'ouvrir immédiatement une enquête sur l'utilisation d'armes à sous-munitions au Darfour septentrional, qui est interdite en droit international et fait peser une menace particulière sur la population civile. Je demande également au Gouvernement de régler la question des violences intercommunautaires en s'attaquant à ses causes profondes.

89. Je déplore que le 26 avril, le Gouvernement soudanais ait rejeté une demande en vue de l'évacuation sanitaire d'urgence par voie aérienne d'un Casque bleu éthiopien qui avait été blessé dans l'exercice de ses fonctions à Moujkar (Darfour occidental), comme indiqué au paragraphe 28 du présent rapport. Il est décédé quelques heures plus tard. Je fais part de mes condoléances au Gouvernement éthiopien et à la famille du disparu. Je demande au Gouvernement soudanais de respecter l'Accord sur le statut des forces signé avec l'ONU, de lever toutes les restrictions imposées à la MINUAD et d'éliminer tous les obstacles à l'exécution de son mandat. Je demande également au Gouvernement de lever toutes les restrictions imposées aux agents humanitaires.

90. Le 27 août 2014, par sa résolution 2173 (2014), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUAD pour une période de 10 mois, jusqu'au 30 juin 2015. Dans mon rapport spécial du 6 mars 2015 (S/2015/163), j'ai présenté au Conseil une analyse de la réalisation de l'examen de la MINUAD qui concluait que les trois priorités stratégiques de la mission demeuraient valables. Compte tenu de la situation en cours au Darfour, des progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités stratégiques de la MINUAD et dans la recherche d'une solution aux principaux problèmes recensés dans l'examen, je recommande au Conseil de sécurité d'envisager une prorogation du mandat de la mission de 12 mois, jusqu'au 30 juin 2016, sans modification.

91. En ce qui concerne le plan de retrait de la MINUAD, je demande au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine de fournir des directives claires sur la question afin d'achever rapidement ce processus.

92. Pour conclure, je voudrais adresser mes remerciements à Abiodun Bashua, Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU par intérim, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MINUAD, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales qui, face à des obstacles considérables, poursuivent inlassablement leurs efforts en vue d'améliorer la vie des habitants du Darfour. Je tiens également à saluer mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, et les Présidents Thabo Mbeki et Abdulsalami Abubakar, du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour leur action visant à résoudre les conflits au Soudan.

Carte

